

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1022

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association La Gourguillonnoise - Pour l'année 2016

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillaud, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Lehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillaud), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1022**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Attribution d'une subvention à l'association La Gourguillonnaise - Pour l'année 2016**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1 - Contexte

L'association La Gourguillonnaise a été créée en 1975. Elle a pour but de promouvoir et de développer toutes les formes d'activités culturelles et de loisirs à destination des personnels de la Métropole de Lyon, de la Ville de Lyon, et d'autres collectivités publiques adhérentes.

A ce titre, elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement et de certaines, en particulier de la Métropole, la mise à disposition de moyens en locaux et en personnel.

Dans le cadre de ses activités, l'association participe à diverses manifestations culturelles dans lesquelles elle représente la Métropole.

2 - Bilan des actions 2014-2015

L'association a compté pour cette saison 323 adhérents répartis de la manière suivante : 87 agents de la Métropole, 62 agents de la Ville de Lyon et du centre communal d'action sociale et 174 invités (par invités, il faut entendre les habitants du 7^e arrondissement de Lyon dans le cadre de la participation à la vie de quartier en collaboration avec la mairie de Lyon 7^e).

Dans les domaines du théâtre, des percussions et de l'école de musique (comprenant l'atelier choral), des manifestations extérieures sont organisées :

- des représentations théâtrales,
- la participation à des animations pour le groupe percussions,
- la participation à des fêtes estivales comme la section chorale présente à la fête de la musique,
- des expositions ont été également organisées,
- des thés et des soirées dansantes,
- le groupe percussions est présent deux fois par mois dans les manifestations organisées sur le territoire,
- le théâtre ouvre sa scène pour des compagnies extérieures.

3 - Programme d'actions pour la saison 2015-2016

Les ateliers hebdomadaires proposés par la Gourguillonnaise lors de la saison 2015-2016 sont les mêmes que ceux de la saison précédente. Chacun d'entre eux développe néanmoins certaines nouveautés :

- le groupe percussions : très impliqué dans la vie de l'agglomération et de la Région Rhône Alpes, le groupe sera présent par exemple pour la Fête des Lumières et les journées du patrimoine. Cette activité est animée et dirigée par un groupe d'agents de la Métropole en recherche permanente de contacts nouveaux,
- le club informatique s'oriente vers les techniques de création de sites internet, retouches photos et musique,
- l'école de danse proposera des soirées dansantes, des stages, des thés dansants dont un après-midi dansant "semaine bleue",

- la section toutes collections organise une biennale internationale d'échange d'emballages de sucre et une bourse d'échanges glycophile.

L'association souhaite devenir "un guichet culturel", pour ce faire il est prévu d'ouvrir la terrasse des locaux métropolitains en été pour inviter les agents à des cafés/concerts.

4 - Budget 2015-2016

La convention 2016 s'inscrit dans le cadre du développement des activités proposées par l'association et fixe les modalités d'attribution de l'aide métropolitaine qui se décline de la manière suivante :

a) - une contribution financière annuelle constituée :

- d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € dédiée au développement des activités de l'association. En 2015, la subvention s'élevait à 53 000 €,
- d'une subvention d'autonomie de 186 000 € destinée à couvrir les dépenses relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Métropole. En fin d'exercice, le montant de cette subvention est ajusté en plus ou en moins en fonction des dépenses réelles de ces postes.

b) - une mise à disposition de personnel

Selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, 3 agents métropolitains sont mis à disposition par délibération séparée.

c) - une mise à disposition des locaux métropolitains situés 207, rue Marcel Mérieux - 69007 LYON et 4, rue du Commandant Ayasse - 69007 LYON en contrepartie du paiement d'un loyer annuel.

Les dépenses et recettes prévisionnelles de la Gourguillonnaise pour l'année 2016 sont réparties ainsi :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
EDF – GDF	28 000	subvention Ville de Lyon	32 085
eau	2 300	subvention Métropole	50 000
carburant	1 800	recettes soirées	22 000
frais de gestion	9 300	cotisations adhérents	8 100
location de matériel	1 800	participations aux cours	43 000
entretien	6 000	Centre communal d'action sociale	1 802
travaux de mise en conformité	3 200		
assurances	2 900	subvention charges agents	110 000
salaires et charges sociales siège	71 000	subventions loyers et taxes	85 000
hono. comptable et com.aux comptes	12 100		
communication et publicité	787		
téléphone – affranchissement	2 800		
dotation aux amortissements	15 000		
remboursement charges agents mis à disposition	110 000		
remboursement loyers et taxes	85 000		
Total	351 987	Total	351 987

Les modalités de versement de la subvention de fonctionnement 2016 dédiée au développement des activités sont :

- 60 % dans le mois de la notification de la convention 2016,
- 20 % dans le mois de la réception du bilan et du compte de résultat 2014-2015,
- le solde dans le mois de la réception de l'état récapitulatif pour chacune des sections, le nombre d'invités et d'adhérents inscrits, entre le 1er septembre 2015 et le 31 août 2016.

La subvention d'autonomie 2016 est versée en même temps que le solde de la subvention de fonctionnement ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Prend acte du programme d'activité 2015-2016 de l'association "La Gourguillonnaise".

2° - Approuve le versement d'une subvention de 236 000 € à la Gourguillonnaise pour l'exercice 2016 dont :

- 50 000 € seront affectés au développement des activités de l'association telles qu'inscrites au programme d'activités 2015-2016 de l'association,
- 186 000 € seront affectés au financement des dépenses de fonctionnement relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Métropole de Lyon,
- la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association définissant, notamment, les modalités d'attribution et d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - La dépense correspondant à la participation financière de la Métropole octroyée pour l'année 2016 sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire :

- au budget principal pour la somme de 218 049 € - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O4353,
- au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 16 873 € - exercice 2016 - compte 6743 - opération n° 2P28O4353,
- au budget annexe du restaurant administratif pour la somme de 1 078 € - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 5P28O4353.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.